



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada



Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Rapport annuel 2001 - 2002



Canada



Publié avec l'autorisation du ministre
des Affaires indiennes et du Nord canadien,
Ottawa, 2002
www.ainc-inac.gc.ca

QS-A027-010-FF-A1
N° de catalogue R1-5/2002F
ISBN 0-662-87675-X

©Ministre des Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

This publication is also available in
English under the title:
Indian Oil and Gas Canada
Annual Report 2001-2002

Conception du couverture: Rachelle Chapman
Imprimé sur du papier 30% post-consommateur recyclé.

Table des matières

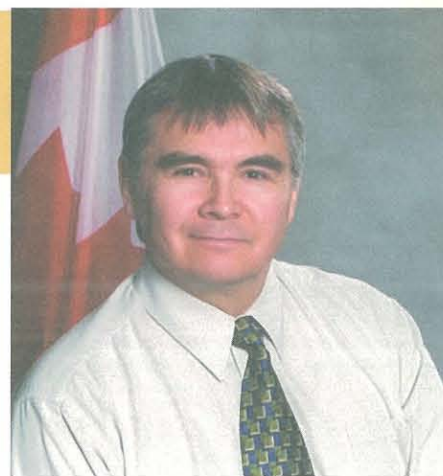
Message du président-directeur général	2
Conseil de cogestion 2001-2002	3
Conseil des ressources indiennes	4
Vue d'ensemble de PGIC	5
Mandat, mission, vision et valeurs	6
Événements spéciaux	7

Opérations

Division de la haute direction	8
Division des terres	10
Division de la production	13
Division de la planification et des services ministériels	19
Opérations financières	20



Message du PDG



L'année 2001-2002 a été une autre année couronnée de succès pour Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC). Les compagnies pétrolières et gazières n'ont pas réalisé les profits quasi-providentiels qu'avait engendrés la hausse record des cours du gaz qu'on avait connue l'an dernier, mais l'industrie a maintenu son rendement élevé et cela s'est reflété dans l'intensité de l'activité pétrolière et gazière observée sur les terres des Premières nations.

Plus de 40 nouvelles ententes d'exploitation de ressources tréfoncières ont été conclues avec l'industrie, pour un total de redevances perçu de 12 millions \$, au bénéfice des Premières nations. Plus de 170 puits appartenant à des intérêts autochtones ont été forés, portant à 1 300 le nombre de puits administrés par PGIC. Avec les 175 millions et plus de redevances et les quelque 10 millions \$ en revenus de location et autres indemnités, le montant d'argent total perçu par les Premières nations s'est chiffré à près de 200 millions \$.

Durant l'exercice 2001-2002, PGIC a continué d'axer ses efforts sur ses activités courantes. Afin de devenir un organisme de réglementation entièrement moderne, beaucoup de temps et de ressources ont été consacrés à la modification du dispositif législatif et réglementaire qu'administre PGIC, notamment à la tenue de consultations avec plusieurs des Premières nations concernées. L'an prochain, l'organisation prévoit tenir le tout premier forum sur la question à l'intention des groupes autochtones intéressés.

Le PGIC a continué de renforcer son partenariat avec le Conseil des ressources indiennes (CRI) en travaillant sur plusieurs initiatives avec le Conseil de cogestion du CRI. L'un des objectifs communs du CRI et du PGIC est de faire en sorte que les Premières nations aient un plus grand rôle de gestion et de contrôle sur leurs ressources pétrolières et gazières. À cette fin, PGIC continue de travailler avec les Premières nations pour qu'elles développent les compétences nécessaires. Mentionnons en particulier le projet pilote de cogestion auquel participent quatre Premières nations, qui a permis de réaliser des progrès importants, en particulier dans le domaine des négociations. Une table de négociation a été établie en juin et des progrès importants ont été réalisés. Au cours de l'année prochaine, PGIC et les Premières nations participantes feront une proposition de cadre législatif qui servira à orienter l'élaboration d'une nouvelle législation visant à permettre à toute Première nation qui le souhaite de gérer ses ressources pétrolières et gazières.

La relation de PGIC avec les Premières nations continue d'évoluer dans des créneaux très prometteurs. Mais PGIC ne doit pas perdre de vue l'objectif général consistant à faire du Canada un meilleur pays pour les Premières nations et pour l'ensemble des Canadiens.

Strater J. Crowfoot
Président-directeur général
& directeur exécutif

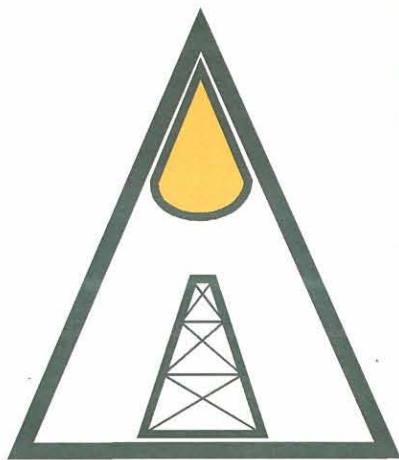
Conseil de cogestion de PGIC

Pétrole et Gaz des Indiens du Canada est un organisme dirigé par un président directeur général et directeur exécutif, avec l'appui d'un conseil d'administration de neuf membres. Le conseil a été créé en 1996 par la signature d'un protocole d'entente entre le ministre des Affaires indiennes et le Conseil des ressources indiennes (CRI). Le protocole prévoyait la création d'un conseil d'administration chargé d'abord de cogérer les activités de PGIC, de se concentrer sur les intérêts communs comme les questions, politiques, priorités et ressources liées à l'entreprise. Il joue également un rôle important dans l'élaboration de la vision qui doit sous-tendre la gestion de l'exploitation pétrolière et gazière quand les Premières nations en auront l'entière responsabilité. À long terme, en effet, les Premières nations vont assumer la direction et le contrôle de PGIC. Six des neuf membres du conseil sont choisis par le CRI et trois par la Couronne.

Dans 2001-2002, le conseil de cogestion :

- **M. Bernard Shepherd**, Première nation de White Bear (coprésident)
- **M. Warren Johnson**, sous-ministre adjoint, Services fonciers et fiduciaires, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (coprésident)
- **Chef Ernest Wesley**, Première nation Stoney
- **Ben Ground**, conseiller, Première nation Enoch
- **Errnol Gray**, conseiller, Première nation Aamjiwaang
- **M. James Ahnassay**, Première nation Dene Tha'
- **M. S. Robert Blair**, président émérite, Nova Corporation
- **M. Strater Crowfoot**, PDG et directeur exécutif, Pétrole et gaz des Indiens du Canada
- **M^{me}. Judy Maas**, Association tribale du Traité no 8 (B.C.)





Conseil des ressources indiennes du Canada (CRI)

Créé en 1987 à titre d'agence autonome appartenant aux Premières nations et exploitée par elles, le CRI est porte-parole des Premières nations qui possèdent des ressources pétrolières et gazières. Pétrole et gaz des Indiens du Canada a un partenariat positif et productif avec le CRI qu'ils ont établi de concert. Six des neuf membres du conseil d'administration de PGIC, dont le coprésident, sont choisis par le CRI.

Le CRI a pour mandat de servir ses membres, soit :

- soutenir les intérêts et les activités des diverses Premières nations membres dans le domaine de l'énergie, notamment en ce qui touche les débouchés d'emploi
- mettre sur pied et appliquer des programmes d'emploi et de formation
- soutenir les Premières nations dans leurs efforts pour en venir à gérer et à contrôler pleinement leurs ressources pétrolières et gazières
- coordonner la promotion des initiatives avec le gouvernement, l'industrie et d'autres groupes

Le CRI est à la fois catalyseur et conseiller des gouvernements autochtones, des entreprises et des individus qui souhaitent tirer parti des possibilités d'affaires et d'emploi associées à l'exploitation du pétrole et du gaz. L'organisme évalue le potentiel d'initiatives comme l'exploitation hydroélectrique ou la cogénération et l'utilisation du gaz naturel comme intrant de la production d'électricité. La déréglementation de l'industrie de l'énergie en Alberta et les prix élevés du gaz naturel ouvrent aux Premières nations des perspectives intéressantes, puisque nombre d'entre elles ont des puits prometteurs. Au surplus, le CRI encourage des activités à valeur ajoutée en aval de l'industrie pétrolière et gazière, comme les aménagements hydroélectriques.

À cette fin, le CRI participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'emploi et de formation ainsi qu'à la création d'alliances entre les Premières nations et le secteur pétrolier et gazier. Il appuie en outre les efforts déployés par les Premières nations pour assumer entièrement la gestion et le contrôle de leurs ressources et coordonne la promotion de leurs initiatives auprès du gouvernement, de l'industrie et d'autres groupes.

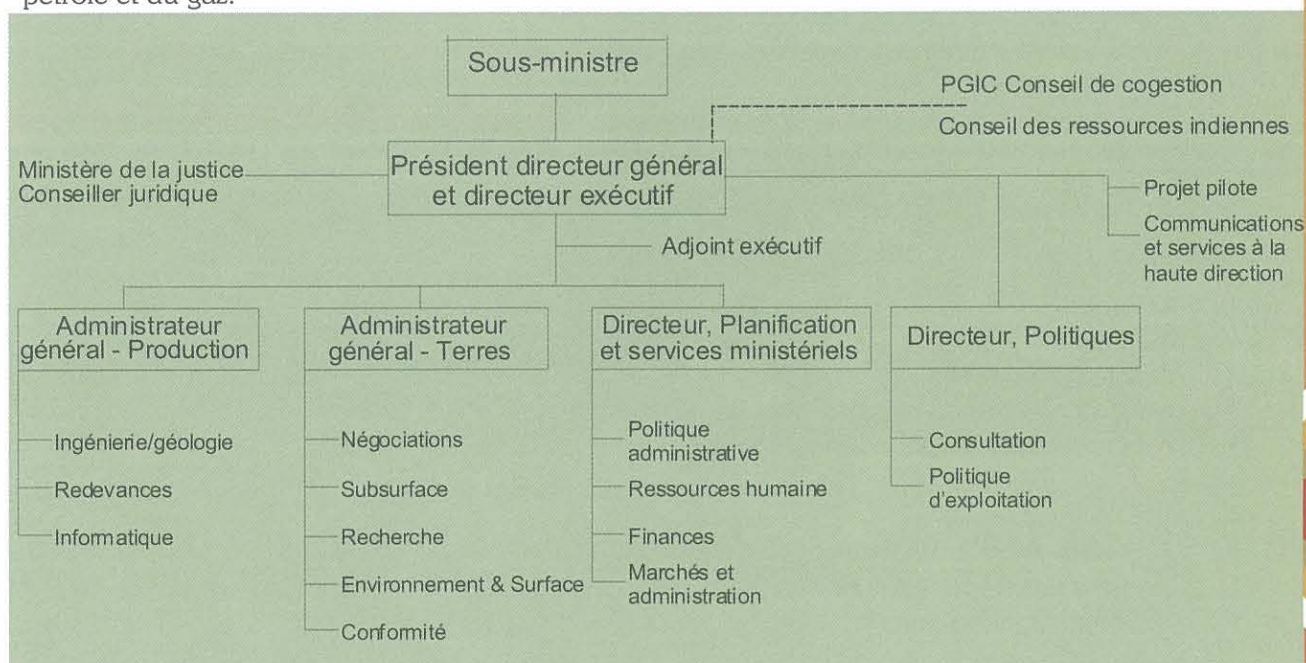
Le CRI a pour président-directeur général M. Roy Fox (anciennement chef de la Tribu des Blood), responsable devant un conseil d'administration. Le conseil d'administration du CRI se compose de 15 chefs élus des Premières nations du Alberta, la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario et la Nouveau-Brunswick. L'actuel président du conseil est M. Ben Ground, de la Première nation d'Enoch. le président élu est M. Bernard Shepherd, de la Première nation de White Bear, qui représente les Premières nations de la Saskatchewan.

Vue d'ensemble de Pétrole et gaz des Indiens du Canada

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), créé en 1966, a pour mandat de s'acquitter des obligations légales du gouvernement fédéral envers les peuples autochtones, selon les dispositions des traités, de la **Loi sur les Indiens** et d'autres lois pertinentes. Les ressources naturelles des terres des Premières nations, notamment le pétrole et le gaz, sont gérées par l'intermédiaire de ce ministère. Pour répondre aux exigences croissantes liées à l'activité pétrolière et gazière, le MAINC créait en 1987 Pétrole et gaz des Indiens du Canada en remplacement des Services chargés des ressources minérales indiennes de l'Ouest.

PGIC est une direction générale du MAINC qui relève directement du sous-ministre et du sous-ministre adjoint - Services fonciers et fiduciaires, au même titre que les bureaux régionaux du Ministère. En raison de la vocation particulière de PGIC, soit la gestion pétrolière et gazière, et de ses liens obligés avec la Direction générale des services fonciers et fiduciaires (SFF) du Ministère, PGIC relève du sous-ministre adjoint des SFF pour ce qui est des dossiers courants.

Cela dit, PGIC jouit des pouvoirs qu'il lui faut pour s'acquitter pleinement de ses obligations envers sa clientèle autochtone, suivant un programme compatible avec celui de l'industrie pétrolière et gazière dans son ensemble. PGIC a obtenu le statut d'organisme de service spécial (OSS) en 1993, ce qui lui donne la latitude voulue pour fonctionner comme une organisation à vocation commerciale, dans le contexte dynamique et instable qui caractérise l'industrie canadienne du pétrole et du gaz.



Autorisations légales

PGIC continue de mener ses activités en conformité avec les dispositions:

- de la **Loi sur les Indiens**
- du **Règlement de sur le pétrole et le gaz des terres indiennes**

PGIC applique par ailleurs des lois fédérales connexes, qui comprennent des dispositions:

- de la **Loi sur les Indiens**
- d'autres lois pertinentes

Mandat

Le mandat de PGIC consiste à remplir les obligations fiduciaires et légales de la Couronne liées à la gestion des ressources pétrolières et gazières que recèlent les terres des Premières nations et à mener à bien les initiatives lancées par les Premières nations pour gérer et contrôler leurs ressources pétrolières et gazières.

Mission, vision et valeurs

Mission

Notre mission est de collaborer avec les Premières nations à la gestion de leurs ressources en pétrole et en gaz.

Vision

- développer une culture d'entreprise qui soit innovatrice, proactive et progressive, concourant à l'habilitation et à la responsabilisation des employés
- appliquer les politiques et procédures de manière équitable et cohérente
- faire en sorte de comprendre les cultures, les objectifs et les aspirations des Premières nations
- faire preuve d'ouverture et partager connaissances et information pour promouvoir un processus décisionnel éclairé
- rechercher l'excellence dans la prestation des services
- collaborer avec les Premières nations et promouvoir activement leur objectif d'en venir à exercer la pleine gestion et le plein contrôle (de leurs ressources)
- travailler en partenariat avec le Conseil de cogestion de PGIC afin de proposer des mesures qui permettront aux Premières nations de gérer et de contrôler pleinement leurs ressources

Valeurs

Intégrité

- je serai honnête
- ma conduite sera irréprochable
- je serai consciencieux et sincère

Respect

- je serai attentionné, empathique et ouvert d'esprit
- je respecterai l'opinion des autres et, dans ce dessein, pratiquerai une écoute active
- j'apprécierai la diversité

Leadership partagé/travail d'équipe

- nous formerons une équipe forte et unie
- je solliciterai l'opinion de mes partenaires, de façon à travailler avec eux à la réalisation d'un objectif commun

Attitude positive

- j'envisagerai les changements et les défis avec optimisme
- j'entamerai chaque jour de travail dans un état d'esprit favorable
- je participerai d'une manière positive

Événements spéciaux

Journée nationale des Autochtones

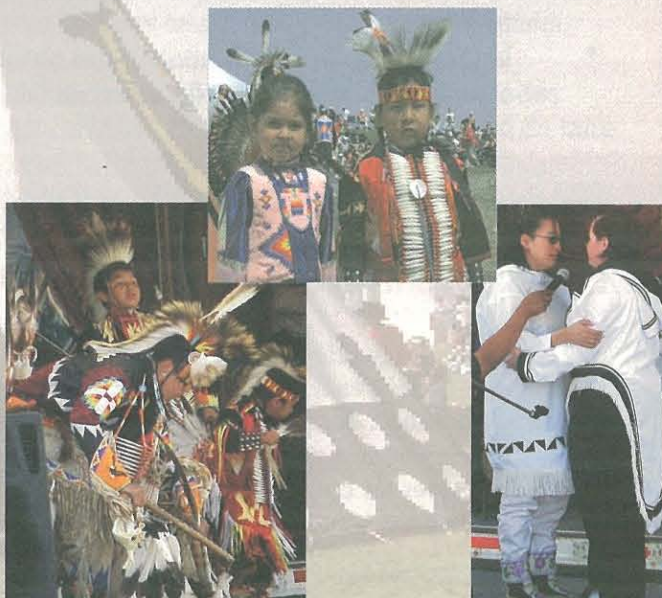
Par une chaude journée de juin, le terrain entourant l'immeuble de PGIC grouillait d'activité, de nombreuses personnes s'y étant donné rendez-vous pour venir voir et entendre les danseurs traditionnels autochtones, les chanteuses de gorge inuites et les tambours de **Broken Knife**, à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones (21 juin).

L'événement a été organisé par un comité de bénévoles regroupant entre autres des Autochtones et des non-Autochtones qui travaillent à PGIC et au **Committee for the Advancement of Native Employment (CANE)**.

La Journée nationale des Autochtones a été créée en 1996 afin de promouvoir les diverses cultures autochtones, inuites et métis. La date du 21 juin a été choisie parce qu'elle coïncide avec le premier jour de l'été et que c'est le jour le plus long de l'année. La gouverneure générale Adrienne Clarkson a déclaré: «La JNA est l'occasion pour nous tous de célébrer notre respect et notre admiration pour les Premières nations, les Inuits et les Métis pour le passé, le présent et l'avenir.»

Le spectacle comprenait les chanteuses de gorge inuites Doreen Evyatalak et Theresa

Westwood. Le chant de gorge est une sorte de jeu vocal où chaque participant (ou participante, selon le cas) chante en alternance jusqu'à ce que l'un des deux abandonne ou éclate de rire. Du côté des danseurs, plusieurs numéros ont été présentés: danse libre, danse des herbes sacrées, danse des clochettes, danse de la poule et danse traditionnelle. Le temps était superbe et la journée a été un franc succès.



Compétitions amicales

Le personnel de PGIC s'est retrouvé dehors par un très bel après-midi de fin d'août, cette fois pour la toute première compétition amicale à être organisée entre les employés de PGIC. Huit compétitions étaient prévues au programme, depuis un concours de dactylographie jusqu'à une course à relais, en passant par un concours de tartes. Neuf équipes de six personnes se sont livrées à une lutte sans merci (!) pour remporter le premier prix.

On profita de l'occasion pour organiser une séance d'entartage qui avait pour cible nuls autres que les membres de la direction, des droits étant bien sûr exigés pour la chance de tirer sur sa cible favorite. Les membres de la direction se sont volontiers prêtés au jeu, et certains demandèrent même la recette !



Organisation

PGIC comporte quatre divisions distinctes chargées de réglementer respectivement la prospection, la production et la gestion des ressources pétrolières et gazières des Premières nations.

- la Division de la haute direction rend compte des activités de planification et de direction de l'organisme dans son ensemble, l'élaboration des politiques, de la gestion des projets pilotes, communications et de l'ensemble des services de direction
- la Division des terres administre et délivre les baux visant les terres des Premières nations
- la Division de la production exerce un suivi des activités de production et perçoit les redevances
- la Division de la planification et des services ministériels est chargée de la planification des services ministériels, des finances, de l'administration et des ressources humaines

Division de la haute direction

La Division, qui relève du directeur général, a pour responsabilités :

- d'établir les orientations et les stratégies d'entreprise
- de mettre à exécution les directives du Conseil de direction de PGIC
- élaboration des politiques opérationnelles (y compris des modifications apportées à la législation et aux règlements) et consultations
- d'assurer les communications et de fournir des services à la haute direction de l'organisme
- de fournir des services juridiques
- de gérer le projet pilote

L'un des objectifs primordiaux de la Division, outre le fait qu'elle remplit les obligations fiduciaires et légales de la Couronne en ce qui touche la gestion des ressources pétrolières et gazières des terres des Premières nations, consiste à veiller à ce que les aspirations et les projets des Premières nations se réalisent en matière de gestion et de contrôle des ressources pétrolières et gazières des terres des réserves. En cette matière, le PDG et les autres membres de l'équipe de direction assurent la liaison, au niveau supérieur, avec :

- le Conseil de direction de PGIC
- les dirigeants élus des Premières nations
- les autres organismes gouvernementaux
- l'industrie canadienne du pétrole et du gaz

Le groupe des politiques

En 2000-2001, le groupe exécutif a été réorganisé et un nouveau groupe d'élaboration des politiques a été mis sur pied et chargé :

- d'élaborer les politiques opérationnelles
- d'amorcer un processus systématique de modification du cadre de régie
- de faire progresser les modifications proposées à la **Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes** et au **Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes**
- d'élaborer et de mettre en œuvre une démarche assurant la participation des parties intéressées pour que tous les principaux intervenants puissent commenter les changements proposés

Gestion de l'Initiative pilote

Ce projet pilote relève de la haute direction de l'organisation. Cette initiative vise à permettre aux Premières nations d'avoir une plus grande maîtrise de leurs ressources pétrolières et gazières. Elle a été élaborée et mise en œuvre dans le cadre d'un processus conjoint réunissant quatre Premières nations, le Conseil des ressources autochtones et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien représenté par PGIC. Le projet en est maintenant à la phase de cogestion avancée. Cette phase implique que les Premières nations concernées assumeront autant de responsabilités administratives et gestionnelles que possible, dans les limites prévues à la réglementation sur le pétrole et le gaz des Indiens. PGIC continue de travailler avec les Premières nations participant au projet pilote et avec les autres ministères fédéraux et provinciaux concernés pour élaborer une proposition cadre qui formera la base d'une prochaine mesure législative permettant aux Premières nations de prendre en charge la gestion et le contrôle de leurs ressources pétrolières et gazières.

La table de négociation établie en juin 2001 a fait beaucoup de progrès dans le règlement des diverses préoccupations et objections des parties concernées. Notamment, on s'est efforcé de faire en sorte que la proposition cadre soit prête pour juillet 2002. On prévoit soumettre le document aux diverses étapes du processus législatif au cours des derniers mois de l'année 2002. Si tout va comme prévu, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait pouvoir déposer le nouveau projet de loi au printemps 2003.

Communications et services à la haute direction

La responsabilité des communications de PGIC et des Premières nations et des services à la haute direction est du ressort de la Division de la haute direction. Le directeur des communications et des services à la haute direction relève du directeur exécutif. Le rôle des communications et des services à la haute direction est de :

- veiller à ce que l'information soit dûment communiquée aux Premières nations, au public et au gouvernement
- élaborer, pour l'organisme, des stratégies de communication au sujet des dossiers relatifs à PGIC qui pourraient avoir des répercussions pour les Premières nations ou le secteur privé
- élaborer et rédiger les notes d'information sur les dossiers touchant PGIC, à l'intention des hauts dirigeants du MAINC et de PGIC et du ministre du MAINC
- préparer des plans de communication, des stratégies et des rapports pour l'organisme (notamment le rapport annuel) ainsi que la correspondance relative aux activités de PGIC

Conseiller juridique

Le rôle du conseiller juridique du ministère de la Justice s'est fait de plus en plus important en matière de soutien, non seulement pour le règlement des litiges, mais en particulier sur le chapitre des marchés et des questions foncières, qui prennent une telle place dans les activités quotidiennes de l'organisation. Ces activités sont :

- prestation de conseils juridiques relatifs à l'initiative de gestion des ressources pétrolières et gazières des Premières nations et au conseil de cogestion de PGIC
- prestation de conseils en matière de réglementation, de politiques et d'activités et surveillance des litiges auxquels PGIC est partie
- prestation de conseils juridiques au comité exécutif de gestion de PGIC

Division des terres

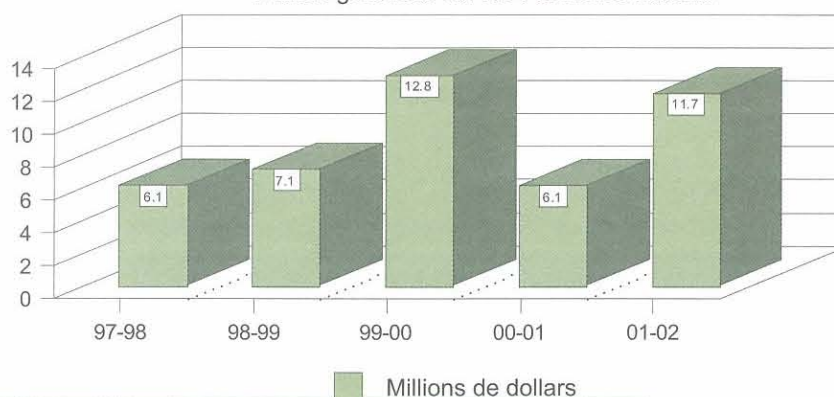
La division des terres contenir cinq groupes: négociations, activités souterraines, recherche, environnement et activités en surface, et conformité et mise en application.

Groupe Négociations

Responsabilités :

- évaluer les propositions d'entreprises intéressées pour s'assurer qu'elles sont concurrentielles et que les prix sont justes et conformément à la politique disposition de PGIC
- faciliter le processus de négociation d'ententes avec les entreprises, pour aider les Premières nations à conclure des accords
- conseiller les Premières nations qui bénéficient de droits fonciers issus de traités (DFIT), divers ministères fédéraux et provinciaux et l'industrie en vue de faciliter la mise en œuvre du processus relatif au DFIT

Primes générées sur les Premières nations

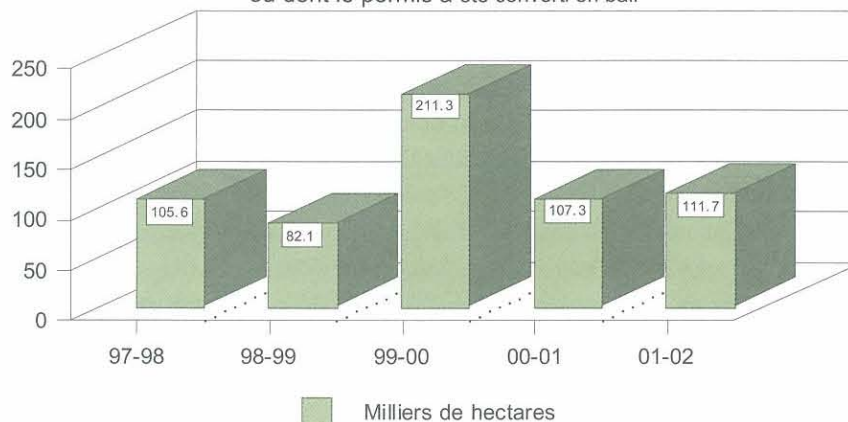


Groupe Activités souterraines

Responsabilités :

- assurer la préparation et la passation des contrats d'exploitation souterraine et des modifications conformément aux conditions négociées et aux règlements fédéraux lorsqu'une entente est conclue
- surveiller les engagements concernant les activités souterraines
- gérer les ententes d'exploitation souterraine des ressources pétrolières et gazières pendant toute leur durée, y compris les engagements financiers (à l'exclusion des redevances) et les comptes transitoires autochtones

Terres autochtones nouvellement cédées en vertu d'un permis ou dont le permis a été converti en bail



Nouvelle concessions souterraines à bail en 2001-2002 (à l'exception de la sélection des terres visées par des permis*)

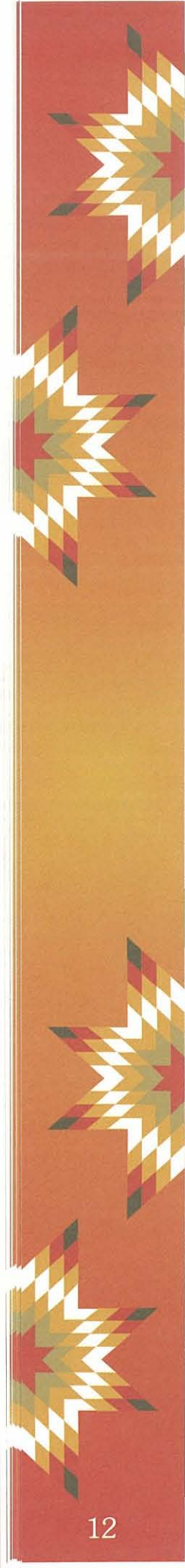
Première nation	Société	Surface cédée (ha)
Bigstone Cree Nation	Encana Oil and Gas Co. Ltd.	512,00
Blood Tribe	Bonavista Petroleum Ltd.	0,79
Fort McMurray First Nation	Opti Canada Inc.	2 193,76
Four Nations Administration	Blue Parrot Resources Inc.	50,65
Four Nations Administration	Conoco Canada Resources Ltd.	1,00
Four Nations Administration	Purcell Energy Ltd.	1 462,89
Heart Lake First Nation	Java Energy Inc.	2 896,34
Heart Lake First Nation	Rio Alto Exploration Ltd.	29,04
Island Lake First Nation	United Penn Oil and Gas Ltd.	8 665,09
Island Lake First Nation	Bonavista Petroleum Ltd.	259,00
Kehewin Cree Nation	Enlight Energy Corp.	504,60
Little Pine First Nation	Cavell Energy (Sask) Corporation	1 441,03
Ocean Man First Nation	Talisman Energy Inc.	32,40
Onion Lake First Nation	Petrovera Resources Ltd.	43,95
Onion Lake First Nation	Canadian Natural Resources Ltd.	259,00
Paul First Nation	Hadrian Energy Corp.	8,30
Paul First Nation	Penn West Exploration Ltd.	260,00
Poundmaker First Nation	Petromin Resources Ltd.	1 398,02
Poundmaker First Nation	Northstar Energy Corporation	521,23
Red Pheasant First Nation	Petromin Resources Ltd.	130,31
Sawridge First Nation	Campion Resources Ltd.	51,90
Siksika Nation	EOG Resources Canada Inc.	768,00
Siksika Nation	Marathon Canada Ltd.	26,08
Siksika Nation	Best Pacific Resources Ltd.	159,60
Siksika Nation	EOG Resources Canada Inc.	507,20
Siksika Nation	Response Energy Corporation	1 792,00
Siksika Nation	Hunt Oil Company of Canada Inc.	1 061,84
Sunchild First Nation	Burlington Resources Canada Ltd.	2 284,40
Total		27 320,42

Nouveaux permis d'exploitation souterraine en 2001-2002

Première Nation	Société	Surface cédée (ha)
Blood Tribe	Hunt Oil Company of Canada Inc.	15 625,99
Drift Pile First Nation	Vintage Petroleum Canada Inc.	130,69
Little Pine First Nation	Cavell Energy (Sask) Corporation	5 957,00
Loon River Cree First Nation	Mahgwa Resources Inc.	352,80
Loon River Cree First Nation	Storm Energy Inc.	3 712,40
Piapot First Nation	Petrobank Energy and Resources Ltd.	3 829,74
Poundmaker First Nation	Northstar Energy Corporation	427,85
Siksika Nation	Del Roca Energy Ltd.	9 708,07
Stoney Nation	Olympia Energy Inc.	3 328,00
Stoney Nation	Suncor Energy Inc.	10 447,40
Stoney Nation	Olympia Energy Inc.	2 492,04
Tsuu T'ina Nation	Compton Petroleum Corporation	1 792,00
Woodland Cree First Nation	Pan Ridge Oil Corp.	9 710,07
Total		67 514,05

*Note: 16 828,5 hectares de terres visées par des permis ont été convertis en 24 baux au cours de cette période.





Groupe Recherche

Responsabilités :

- vérifier les titres fonciers avant la cession des droits pour les activités en surface et les activités souterraines
- confirmer les droits pétroliers et gaziers concernant la désignation et la disponibilité des baux
- confirmer la superficie en acres à des fins de mise en commun

Groupe environnement et activités en surface

Responsabilités :

- gérer les questions concernant la cession et l'approbation d'ententes portant sur les activités en surface et sur l'accès à ces propriétés, ainsi qu'offrir de la formation, assurer la liaison avec les Premières nations et l'industrie et les informer au sujet des cessions de droits relatifs aux activités en surface
- veiller à ce que toutes les activités concernant les activités pétrolières et gazières en surface, notamment les activités d'exploration sismique et de forage ainsi que les emprises de pipelines, fassent l'objet d'évaluations environnementales comme le requiert la **Loi canadienne sur l'évaluation environnementale** (LCÉE)
- faire l'examen préalable de toutes les études environnementales pour veiller à ce que les répercussions soient atténuées dans la mesure du possible
- imposer des conditions telles que les entreprises pétrolières et gazières se conforment à la législation environnementale
- effectuer des inspections sur place et vérifier les installations en surface pour s'assurer que l'industrie respecte les ententes d'activités en surface
- assurer la préparation et la passation d'ententes d'activités en surface conformément à toute condition négociée et aux règlements fédéraux lorsqu'un accord est conclu

Groupe Conformité et mise en application

Responsabilités :

- établir et mettre en application un système de sanctions progressives concernant les cas de non-conformité
 - assurer la coordination avec d'autres organismes de réglementation au sujet de la mise en application des règlements
 - communiquer avec les Premières nations et les entités concernées au sujet du règlement de problèmes de non-conformité et faciliter ce règlement
 - participer à l'élaboration de solutions de rechange pour le règlement de différends en matière de conformité
 - aider le ministère de la Justice dans les litiges et les autres processus d'application de la loi afin de résoudre les problèmes de conformité
- 

Division de la production

La Division de la production compte trois groupes: Ingénierie et géologie, Redevances et Informatique.

Groupe de l'ingénierie et de la géologie

Responsabilités :

- fournir les services de trois ingénieurs pétroliers principaux dans trois régions géographiques: Nord, Sud, Centre
- fournir des services de soutien par l'intermédiaire d'un géologue professionnel et de deux technologues en génie dans les trois régions géographiques
- exécuter diverses tâches dans le domaine du respect de la réglementation et l'étude des gisements
- procéder à des évaluations techniques dans le cadre de l'examen et du traitement des baux à la fin de la période principale et des prorogations
- maintenir des liens étroits avec d'autres groupes sectoriels de l'organisation

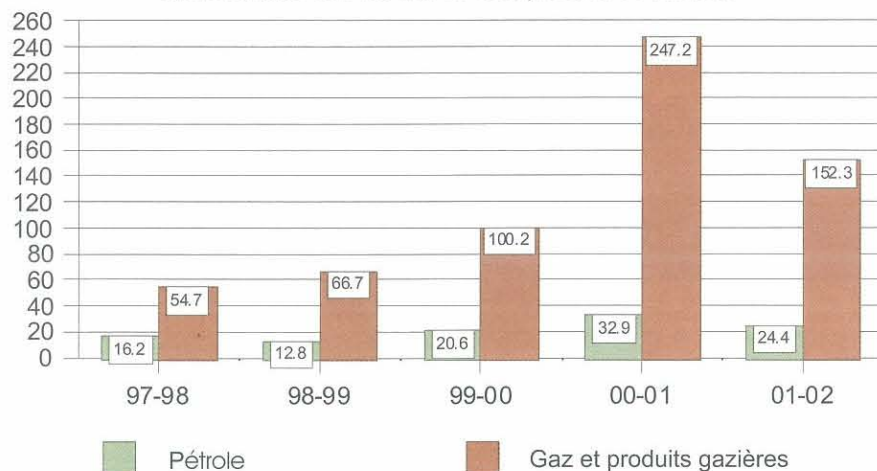
Activités relatives à la surveillance de la conformité :

- veiller à ce que les volumes de production soient mesurés avec précision et déclarés avec exactitude et à ce que le matériel et les installations équipant les réserves soient exploités de manière écologique
- identifier les situations où les ressources pétrolières et gazières des Autochtones risquent d'être drainées et prendre les moyens nécessaires pour éviter que cela se produise
- s'assurer que tous les documents requis par la réglementation soient fournis par les titulaires de permis et de baux de location pour ce qui concerne les activités de forage, de maintenance et de mise hors service des puits dans lesquels les Premières nations ont des intérêts
- étudier les demandes d'autorisations à caractère technique que soumettent les compagnies aux autorités provinciales et qui pourraient affecter les terres de réserve indiennes

Parmi les activités d'étude des gisements, on retrouve les suivantes :

- établir des prévisions de recettes annuelles pour les Premières nations et la région de l'Alberta, à des fins de budgétisation
- évaluer des baux pétroliers et gaziers pour décider de leur reconduction
- traiter les demandes d'abandon de puits et de conversion de puits à des fins d'évacuation des eaux, d'injection de fluides ou d'utilisation comme puits d'observation. Avant l'approbation de telles demandes, étudier le dossier faisant état de la situation du puits afin de s'assurer que ce dernier ne renferme plus de pétrole ou de gaz pouvant être exploités de façon rentable
- conseiller les Premières nations sur les données financières fournies par les entreprises pétrolières et gazières à l'appui de leurs propositions d'exploitation des ressources des terres indiennes. Ce travail peut comporter une évaluation du reste des réserves de pétrole et de gaz exploitables
- tenir un inventaire des ressources en hydrocarbures

Redevances sur les terres des premières nations

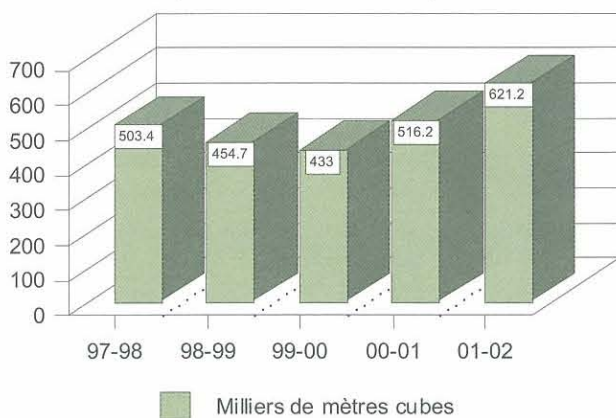


Secteur des redevances :

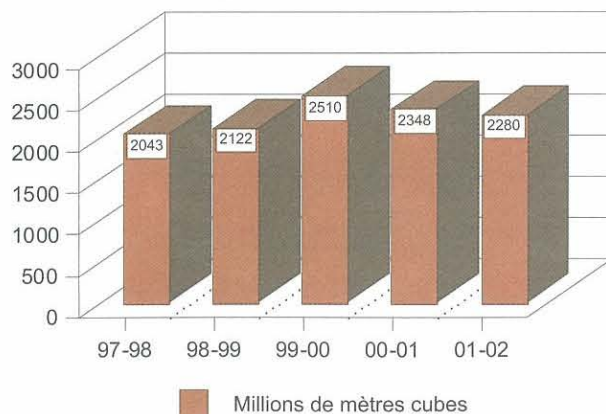
Responsabilités :

- veiller à ce que toutes les redevances soient payées et comptabilisées, à concilier les redevances payées avec l'évaluation pour s'assurer que les Premières nations reçoivent la part des revenus de l'exploitation de leurs ressources qui leur revient
- évaluer les prix rapportés par la société et veiller à obtenir un prix de vente juste et équitable pour chaque produit, en comparant les relevés de redevances mensuelles et les autres documents connexes aux volumes rapportés à l'Alberta Energy and Utilities Board (AEUB) ainsi qu'aux prix et à d'autres sources de données
- gérer les déductions autorisées des redevances brutes, comme la déduction pour le prix du gaz et les dépenses de camionnage
- effectuer des vérifications concernant les redevances soumises

Production de pétrole sur les terres des premières nations



Production de gaz sur les terres des premières nations



Secteur de l'informatique

Responsabilités :

- entretenir le réseau local et les systèmes de données utilisés par PGIC afin de permettre le suivi des baux, des chiffres de production, des biens en location et des primes
- apporter son soutien aux systèmes des services ministériels, notamment les programmes à base de traitement de textes, de chiffriers électroniques et de graphiques

État de forages - Intérêts des Premières nations dans des puits (2001-2002)

Résumé	Puits de pétrole	46
	Puits de gaz	86
	Puits alién/tubés	30
	Puits abandonnés	17
	Puits	179

Réserve	Nom du Puits	Emplacement	État
Alexander #134	ENI Alexander	00/07-02-056-27W4	Gaz
Alexander #134	ENI Alexander	00/11-04-056-27W4	Aband.
Alexander #134	PER Alexander	00/10-30-056-27W4	Gaz.
Alexis #133	Auburn Glenevis	00/10-24-055-04W5	Pét.
Beaver Lake #131	AECOG Craigend	00/10-01-066-13W4	Gaz
Blood #148	ARL	00/09-20-003-25W4	Aband.
Blood #148	ARL	00/01-29-005-25W4	Aband.
Blood #148	ARL	00/01-01-005-26W4	Aband.
Blood #148	Bonavista Blood	00/14-09-007-22W4	Gaz
Blood #148	Bonavista Blood	00/01-21-007-22W4	Aband.
Blood #148	Bonavista Penny	00/16-04-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/16-08-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/12-16-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/10-17-008-22W4	L'eau
Blood #148	Bonavista Penny	00/16-17-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista 02 Penny	02/16-18-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista 02 Penny	02/06-19-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/12-19-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/03-20-008-22W4	Aband.
Blood #148	Bonavista Penny	00/04-20-008-22W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/16-23-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/08-24-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/12-25-008-23W4	Gaz
Blood #148	Bonavista Penny	00/09-26-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/08-27-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/14-27-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Kipp	00/16-33-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/02-34-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Kipp	00/06-34-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/12-34-008-23W4	Pét.
Blood #148	Bonavista Penny	00/13-10-009-23W4	Gaz
Blood #148	Bonavista Penny	00/08-13-009-23W4	Tubés
Blood #148A	Pioneer Lookout RE	00/08-20-001-28W4	Tubés
Buck Lake #133C	Minihik	00/06-21-045-05W5	Gaz
Cold Lake #149	Bonavista Kent	00/03-20-061-02W4	Gaz
Cold Lake #149	Baytex 2D Beaverdam	03/02-22-061-02W4	Pét.
Cold Lake #149	Baytex Beaverdam	02/07-22-061-02W4	Pét.
Cold Lake #149	Baytex Beaverdam	03/07-22-061-02W4	Pét.
Cold Lake #149	Baytex 9A Beaverdam	02/09-28-061-02W4	Pét.
Cold Lake #149	Bonavista Charl	00/11-03-061-03W4	Gaz
Cold Lake #149	Baytex Beaverdam	00/08-06-062-02W4	Pét.
Cold Lake #149	Baytex Beaverdam	00/15-06-062-02W4	Pét.
Drift Pile River #150	Genesis Driftpile	00/07-19-073-12W5	Gaz
Ermineskin #138	Velvet Samson	00/15-30-044-24W4	Aband.
Ermineskin #138	Velvet Nelson	00/13-02-045-25W4	Pét.

Réserve	Nom du Puits	Emplacement	État
Hay Lake #209	Edge Sousa	00/15-18-112-04W6	Pét.
Hay Lake #209	Ventus Sousa	02/15-18-112-04W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/12-03-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/02-04-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/04-09-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/16-09-112-05W6	Tubés
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/03-11-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/16-11-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/05-13-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Castle River Sousa	00/06-16-112-05W6	Pét.
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/15-16-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Castle River Sousa	00/07-17-112-05W6	Aband.
Hay Lake #209	Castle River Sousa	02/07-17-112-05W6	Pét.
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/01-20-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/10-21-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/13-24-112-05W6	Aband.
Hay Lake #209	Ventus 102 Sousa	02/11-25-112-05W6	Pét.
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/03-28-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/12-28-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa RE	00/09-34-112-05W6	Pét.
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/02-35-112-05W6	Pét.
Hay Lake #209	Ventus Sousa RE	00/11-35-112-05W6	Pét.
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/15-35-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/02-36-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus 102 Sousa	02/12-36-112-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus 102	02/05-02-113-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/09-02-113-05W6	Gaz
Hay Lake #209	Ventus Sousa	00/03-11-113-05W6	Gaz
Heart Lake #167	Java Mills	00/03-19-070-10W4	Tubés
Heart Lake #167	RAX Mills	00/06-23-070-10W4	Aband.
Heart Lake #167	Java Mills	00/03-14-070-11W4	Tubés
Little Pine #116	Cavell Baldwinton	21/15-29-044-23W3	Gaz
Little Pine #116	Cavell Baldwinton	21/11-32-044-23W3	Gaz
Loon Lake #235	Storm Lubicon	00/15-25-086-10W5	Pét.
Makaoo #120	Anderson 6A John Lake	00/06-34-054-01W4	Gaz
Makaoo #120	Anderson 15A John Lake	00/15-02-055-01W4	Gaz
Makaoo #120	Anderson 16B John Lake	00/16-03-055-01W4	Gaz
Ministikwan #151	Bonavista Branch Lake	11/04-34-058-25W3	Gaz
Montana #139	VECL Samson	00/01-27-043-24W4	Gaz
O'Chiese #203	Encal Willesden Green	00/01-31-043-09W5	Tubés
Ocean Man #69E	Talisman Losthorse Hill HZ	00/01-18-010-07W2	Pét.
Red Pheasant #108	Bonavista Makwa	11/02-32-059-23W3	Tubés
Red Pheasant #108	Bonavista Makwa	41/04-06-060-23W3	Gaz
Saddle Lake #125	Auburn Keyano Cache	00/14-06-058-12W4	Gaz
Saddle Lake #125	Auburn Keyano Cache	00/05-16-058-12W4	Gaz
Samson #137	Cometra Malmo	00/11-26-043-23W4	Gaz
Samson #137	Velvet Samson	00/15-20-044-23W4	Tubés
Samson #137	Velvet Samson	00/06-01-044-24W4	Pét.
Samson #137	Velvet Samson	00/07-01-044-24W4	Pét.
Samson #137	Velvet Samson	00/14-01-044-24W4	Pét.
Samson #137	Velvet Samson	00/03-17-044-24W4	Aband.
Samson #137	Velvet Samson	00/16-17-044-24W4	Gaz
Samson #137	Velvet Samson	00/07-19-044-24W4	Gaz
Samson #137	Velvet Samson	00/12-20-044-24W4	Gaz
Samson #137	Velvet Samson	00/04-21-044-24W4	Gaz
Samson #137	Velvet Samson	00/06-26-044-24W4	Gaz

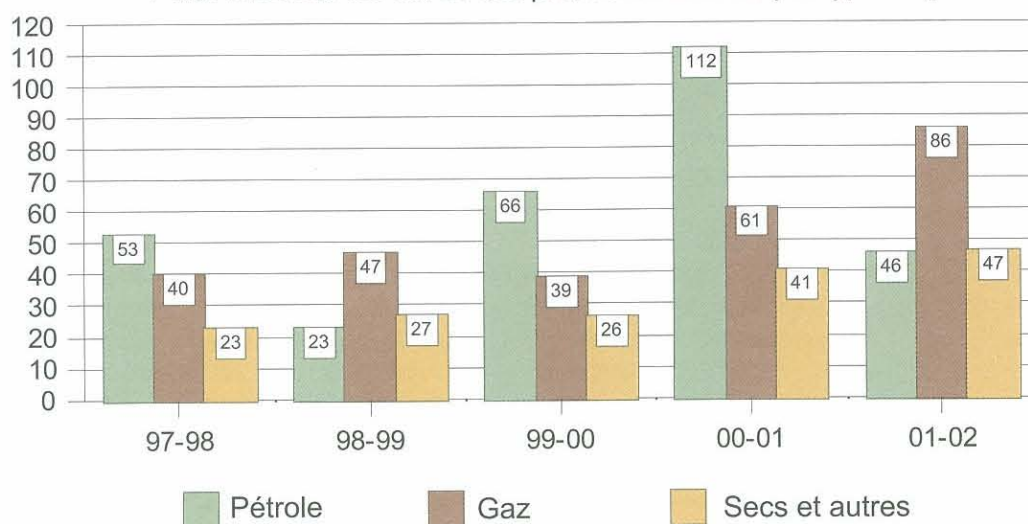


Réserve	Nom du Puits	Emplacement	État
Samson #137	EP Velvet Nelson	00/16-34-044-25W4	Tubés
Samson #137	Velvet Samson	00/03-35-044-25W4	Gaz
Siksika #146	Moxie Jumpbush	00/16-03-020-19W4	Gaz
Siksika #146	Moxie 102 Jumpbush	02/06-16-020-19W4	Tubés
Siksika #146	Moxie Jumpbush	00/10-21-020-19W4	Gaz
Siksika #146	Moxie Jumpbush	00/10-22-020-19W4	Gaz
Siksika #146	Marathon Queenstown	00/01-02-020-21W4	Gaz
Siksika #146	Best Pacific Shouldice	00/16-31-020-22W4	Gaz
Siksika #146	Del Roca SERC Bassano	00/13-02-021-19W4	Gaz
Siksika #146	Hunt 100 Bassano	00/06-15-021-19W4	Tubés
Siksika #146	PCP PCR 3C Bassano	00/03-28-021-19W4	Tubés
Siksika #146	EOG Gleichen	00/08-26-021-21W4	Gaz
Siksika #146	EOG Gleichen	00/14-27-021-21W4	Gaz
Siksika #146	Best Pacific Shouldice	00/16-03-021-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Shouldice	00/03-08-021-23W4	Tubés
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/11-08-021-23W4	Tubés
Siksika #146	EOG Shouldice	00/07-17-021-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Shouldice	00/14-17-021-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Mossleigh	00/09-18-021-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Shouldice	00/06-30-021-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Shouldice	00/06-31-021-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Shouldice	00/16-31-021-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Shouldice	00/06-32-021-23W4	Tubés
Siksika #146	EOG Farrow	00/16-14-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Mossleigh	00/06-21-021-24W4	Gaz
Siksika #146	EOG Mossleigh	00/16-21-021-24W4	Gaz
Siksika #146	EOG Farrow	00/16-22-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Farrow	00/06-23-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Farrow	00/16-23-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Farrow	00/16-24-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Mossleigh	00/07-26-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Farrow	00/16-27-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Mossleigh	00/16-33-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Farrow	00/06-34-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Mossleigh	00/16-34-021-24W4	Tubés
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/06-35-021-24W4	Gaz
Siksika #146	EOG Mossleigh	00/06-36-021-24W4	Gaz
Siksika #146	EOG Gleichen	00/14-06-022-21W4	Gaz
Siksika #146	EOG Gleichen	00/16-06-022-21W4	Gaz
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/06-06-022-23W4	Gaz
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/16-06-022-23W4	Gaz
Siksika #146	Response SERC Blkft	00/13-31-022-23W4	Gaz
Siksika #146	Response SERC Blkft	00/04-32-022-23W4	Pét.
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/08-01-022-24W4	Gaz
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/06-02-022-24W4	Gaz
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/16-03-022-24W4	Gaz
Siksika #146	EOG Blackfoot	00/06-12-022-24W4	Gaz
Siksika #146	Prospect et al 102 Blkft	02/14-29-022-24W4	Tubés
Stoney #142B	PC 4-4 DR Wildcat Hills	00/15-32-027-06W5	Aband.
Stony Plain #135	CRL Yekau Lake	02/16-03-052-26W4	Pét.
Stony Plain #135	Post Acheson East	00/03-12-052-26W4	Pét.
Stony Plain #135	Ketch 103 DR Yekau Lake	02/01-15-052-26W4	Pét.
Sturgeon Lake #154	Lyse 103 Sturls	03/15-08-070-23W5	Gaz
Sturgeon Lake #154	Lyse 103 Sturls	03/05-17-070-23W5	Gaz



Réserve	Nom du Puits	Emplacement	État
Sucker Creek #150A	Genesis Joussard	00/09-16-074-14W5	Aband.
Sucker Creek #150A	Genesis Joussard 102 HZ	02/10-36-074-15W5	Pét.
Sucker Creek #150A	Genesis Joussard 102 HZ	02/15-36-074-15W5	Pét.
Tsuu T'ina Nation #145	Vermilion Shell Sarcee	00/14-06-023-03W5	Tubés
Tsuu T'ina Nation #145	Compton Pogo Sarcee	00/01-19-023-03W5	Aband.
Tsuu T'ina Nation #145	Compton Sarcee	00/15-23-023-04W5	Pét.
Tsuu T'ina Nation #145	Vermilion Shell Sarcee	00/08-34-023-04W5	Tubés
Unipouheos #121	Husky Lindbergh	00/16-25-056-03W4	Gaz
Unipouheos #121	Husky 5C Frog Lake	02/05-16-057-03W4	Pét.
Unipouheos #121	Husky Frog Lake	03/03-17-057-03W4	Pét.
Unipouheos #121	Husky 2C Frog Lake	03/02-18-057-03W4	Aband.
Wabamun #133A	Hadrian Highvale	00/06-19-052-03W5	Gaz
Wabamun #133A	Hadrian Highvale	00/16-25-052-04W5	Gaz
Wabasca #166	Husky Pelican	00/11-20-079-23W4	Gaz
Wabasca #166	AECOG Peerless	00/01-23-079-23W4	Aband.
Wabasca #166	Husky Pelican	00/02-28-079-23W4	Gaz
Wabasca #166	Husky Pelican	00/02-29-079-23W4	Gaz
Wabasca #166	Husky Pelican	00/06-30-079-23W4	Gaz
Wabasca #166	Husky Pelican	00/10-24-079-24W4	Gaz
Wabasca #166A	AECOG Hoole	00/15-29-080-24W4	Gaz
Wabasca #166D	C2 Desmarais	00/09-08-080-25W4	Aband.
Wabasca #166D	C2 Desmarais	02/03-21-080-25W4	Tubés
Whitefish Lake #128	Auburn Keyano Craigend	00/03-01-062-13W4	Gaz
Woodland Cree #226	Husky Cadotte	00/09-34-086-17W5	Gaz

Puits forés sur les terres des premières nations par type de puits



Unité de la planification et des services ministériels

L'unité de planification et des services ministériels est constituée de quatre services dirigés par le directeur, Planification et services ministériels. L'unité gère et coordonne les activités de planification de l'organisation pour l'élaboration d'un plan de gestion régional. Les principales responsabilités de cette unité sont la prestation des services ministériels essentiels liés à la politique administrative, aux ressources humaines, aux finances, aux contrats et à l'administration.

Secteur des politiques

Ce secteur joue un rôle stratégique lorsqu'il s'agit :

- d'élaborer des politiques administratives d'ensemble
- de coordonner l'approbation des nouvelles politiques administratives et des changements aux politiques existantes

Secteur des ressources humaines

Principales responsabilités :

- prestation de services complets en ressources humaines pour les cadres supérieurs et les employés de PGIC
- administration d'un système particulier de classification des ressources humaines de même que d'autres programmes particuliers et propres à PGIC, en tant qu'organisme bénéficiant du statut d'employeur distinct
- formation et perfectionnement
- recrutement et dotation en personnel
- relations de travail et la rémunération

Secteur des marchés et de l'administration

Ce secteur fournit tout un éventail de services administratifs à PGIC, dont :

- administration des marchés
- registres centraux
- gestion des installations
- achats
- sécurité
- demandes d'accès à l'information
- ressources documentaires

Secteur des finances

Responsabilités :

- prestation de services financiers ministériels complets à PGIC en ce qui a trait à la comptabilité, aux systèmes financiers, aux enveloppes budgétaires, aux rapports sur les écarts de gestion et au financement des projets pilotes relatifs aux ressources pétrolières et gazières des Premières nations
- administration du budget décentralisé de PGIC
- perception et dépôt des primes, des loyers et redevances dans les comptes en fiducie des premières nations par l'intermédiaire du Système de gestion des données sur les ressources de PGIC (SGDR)

Opérations financières en 2001-2002

Financement

Affectation budgétaire 2001-2002	10 925 796 \$
Reporter sur 2002-2003	(125 000 \$)

Total Financement 10 800 796 \$

Dépenses, Contributions et Transferts

Dépenses

Salaires	4 640 145 \$
Fonctionnement et Entretien	
Services de gestion des stocks	16 013
Services des gestion des aliénation et modifications	120 378
Services de gestion des marchés	7 267
Services de gestion de la surveillance et de la vérification	868 213
Services liés au cadre opérationnel (politique)	339 141
Services ministériels	925 835
Informatique	589 765
Conseil de PGIC	7 823
Total - Fonctionnement et Entretien	2 874 435 \$

Contributions et Transferts

Partenariat avec le CRI	470 000
- FNET	150 000
- Conseil de PGIC	70 000
- Autres	76 000
Initiative de gestion du pétrole et du gaz des Premières nations	1 691 495
Éventualité (20%) - F&E à transferts des salaires	63 800
Autres Contributions et Transferts	560 105
Total - Contributions et Transferts	3 081 400 \$

Total Dépenses, Contributions et Transferts 10 595 980 \$

Excédent/Déficit 204 816 \$

Recettes Perçues au Nom des Premières Nations

Redevances	176 648 524 \$
Primes	11 724 599 \$
Indemnités et Loyers	9 716 101 \$

Total Recettes Perçues au Nom des Premières Nations 198 089 224 \$



**Pétrole et gaz des Indiens du Canada
9911, boulevard Chula, bureau 100
Tsuu T'ina (Sarcee), Alberta
T2W 6H6**

Tel: (403) 292-5625

Fax: (403) 292-5618

